

Le 22 mars 2011

St-Valentin, Québec

279

P



NP



DM59

Projet de parc éolien de Saint-Valentin

6211-24-047

Secrétaire du BAPE

Madame Monique Gélinas,

675, rue St-Amable, bureau 2.10

Québec (Québec)

G1R 6A6

De :

Robert Deneault,



Mémoire présenté au BAPE

Projet de parc éolien St-Valentin

**Mémoire présenté au BAPE**  
**Projet de parc éolien St-Valentin**

Monsieur le président,

Je m'appelle Robert Deneault, je suis propriétaireagriculteur à St-Valentin depuis 1981, la ferme laitière dont je suis propriétaire avec mon épouse Joanne, est une des quatre seules fermes qui produisent encore du lait sur notre rang. Je suis la troisième génération à vivre sur cette terre. Mon fils travaille et habite également avec sa conjointe et notre petit-fils sur la ferme familiale et nous tentons de s'assurer qu'il pourra prendre la relève le temps venu.

Le déroulement du projet m'intéresse parce que nous avons décidé en 2007 de signer une entente avec TCI Air Énergie inc qui permettait de développer une partie du projet éolien St-Valentin sur notre terre. Je crois que l'énergie éolienne est une énergie propre et qu'elle permet de garantir d'avoir assez d'électricité sans avoir à construire d'autres barrages hydro-électriques.

J'ai visité et vue d'autres parcs éoliens au cours des dernières années et il y avait des habitations beaucoup plus proches que les distances prévues à St-Valentin. Les activités autour des parcs que j'ai visité n'avait pas l'air très différentes de celles de St-Valentin, les résidents devraient s'habituer après une certaine période à avoir quelques chose de nouveau dans leur paysage.

Nous avons participé à la planification de la localisation des éoliennes et autres constructions prévues sur notre terre. Le but premier étant de pouvoir utiliser les chemins de ferme déjà existants et de positionner le mieux possible les nouvelles sections pour les utiliser durant les récoltes et pour la période d'épandage du fumier. L'amélioration d'une partie du chemin existant sur ma terre aura surement un avantage, le chemin actuellement utilisé est en mauvais état et prend une largeur supérieure à celui prévu pour le projet. Un autre avantage pour mon entreprise, c'est que je pense utiliser une partie des revenus des éoliennes pour payer des travaux d'amélioration sur ma terre, comme par exemple du drainage ou du nivellement. Ces travaux amélioreront la productivité de ma ferme. Les revenus stables venant du projet vont être utiles quand ce sera le temps que mon fils prenne la relève.

Je crois que le projet est bon, cependant il faudra s'assurer que les suivis des travaux de construction sur les terres agricoles seront bien faits pour garantir la remise en état des terrains utilisés de façon temporaire.

Le projet devrait-être accepté parce qu'il semble répondre aux normes habituelles utilisées ailleurs au Québec et suivre les orientations du gouvernement du Québec concernant les éoliennes. Les revenus supplémentaires qui seront versées aux agriculteurs et municipalités vont aussi profiter à l'économie locale et autres citoyens pour les 20 prochaines années au moins.

Merci de considérer notre mémoire



Robert Deneault